

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le dix huit avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald,
VINEL Hubert

Absent excusé : Monsieur MUGNIER Julien,

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 9

Pour : 9

ARTICLE 1 : Taux d'imposition des taxes directes locales 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation de 0.5% sur l'ensemble des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2011

Les taux seront donc les suivants

- Taxe d'habitation : 9.71 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20.61%
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.29 %

Le produit attendu est de :

- 185 537.00 € pour l'exercice 2011

ARTICLE 2 : Pôle scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les esquisses réalisées par l'architecte pour le pôle scolaire de Gilly les Citeaux. Trois projets ont été réalisés mais seuls deux d'entre eux ont retenus l'attention des élus du SIVOS : le premier regroupe toutes les classes élémentaires et les structures périscolaires, le second intègre également les classes maternelles.

Les financements ne sont pas encore complètement finalisés mais le dossier a été retenu dans le cadre des PER et de ce fait obtenu une subvention supplémentaire.

ARTICLE 3 : Travaux sur la toiture des logements communaux

Trois devis ont été demandés pour la réfection de la toiture du logement communal. L'entreprise Soichet semble la mieux disante avec un coût de 25 000.00 €HT

ARTICLE 4 : Travaux de voirie 2011

a) Groupement de commande

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 mars 2011, a approuvé les travaux de voirie suivants pour l'exercice 2011 :

Réfection complète de l'allée des Marguerite.....12 995.00 €HT (15 494.78 €TTC)
Réfection des trottoirs de l'impasse des Marguerites.....8 711.00 € HT (10 418.36 € TTC)
Réfection de la rue Basse.....20 669.30 €HT (20 669.30 €TTC)

Monsieur le Maire fait valoir l'intérêt d'effectuer ces travaux par le biais d'un groupement de commande avec les communes de Saint Bernard et Vougeot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'un marché groupé avec les communes de Saint Bernard et Vougeot pour la réalisation des travaux de voirie 2011

b) Demande d'aide dans le cadre de l'accompagnement d'investissement sur la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 mars 2011, a approuvé les travaux de voirie suivants pour l'exercice 2011 :

Réfection complète de l'allée des Marguerite.....12 995.00 €HT (15 494.78 €TTC)
Réfection des trottoirs de l'impasse des Marguerites.....8 711.00 €HT (10 418.36 €TTC)
Réfection de la rue Basse.....20 669.30 €HT (24 720.48 €TTC)

Il rappelle également que des travaux de fond sont devenus urgents sur ces voies au vu des importantes dégradations rendant les conditions de circulation difficiles.

Il signale que d'autres travaux coûteux sont également indispensables sur cet exercice (réfection des toitures des logements communaux)

De ce fait la capacité d'autofinancement de la commune se trouve réduite et la capacité d'emprunt limitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** de l'Etat une aide financière exceptionnelle au titre du programme 122-01 pour un montant de 15 000.00 €
- **ATTESTE** que les montants de ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2011 de la commune en section d'investissement
- **CERTIFIE** que ces travaux ne sont pas commencés à ce jour

- **CERTIFIE** que ces travaux ne bénéficient d'aucune subvention

- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien ce projet

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux

c) Demande d'aide exceptionnelle au titre du programme 122.01 sur la voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 24 mars 2011, a approuvé les travaux de voirie suivants pour l'exercice 2011 :

Réfection complète de l'allée des Marguerite.....12 995.00 €HT (15 494.78 €TTC)
Réfection des trottoirs de l'impasse des Marguerites.....8 711.00 €HT (10 418.36 €TTC)
Réfection de la rue Basse.....20 669.30 €HT (24 720.48 €TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DIT** que ces travaux seront financés sur les fonds propres de la commune à hauteur de 26 582.00 € le reste étant financé par un emprunt (soit 25 000.00 €)

- **ATTESTE** que les montants de ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2011 de la commune en section d'investissement

- **CERTIFIE** que ces travaux ne sont pas commencés à ce jour

- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Général dans le cadre de l'accompagnement d'investissement sur la voirie communale

- **S'ENGAGE** à ne pas solliciter dans l'année en cours une subvention au titre du FCDT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute les pièces administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux

ARTICLE 5 : Règlement du cimetière et de l'espace cinéraire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPOUVE** le règlement du cimetière et de l'espace cinéraire

ARTICLE 6 : Achat de matériel informatique pour l'école

Le matériel informatique de la classe de Mme Fauvey (CE1) est hors service.

Des devis ont été demandés et l'entreprise Teleminform est retenue pour un coût de 662.00€HT

ARTICLE 7 : Subventions 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer comme suit les crédits de subvention votés au budget primitif 2011

ASIV.....	300 €
Assoc. Des Habitants de FLAGEY.....	500 €
Assoc. Au Fil de la Vouge.....	300 €
ASV Basket.....	300 €
Chasse St Hubert.....	300 €
Coop. Scolaire école rue Basse.....	170 €
Coop. scolaire école place de l'Eglise.....	170 €
Foyer Socio-éducatif de NUIITS	153 €
Sapeurs pompiers.....	300 €
CFA de la Noue.....	100 €
Souvenir Français.....	80 €
TOTAL	2 673 €

Sachant qu'un crédit de 3500 € a été voté sur le compte 65748 au budget primitif 2011,

- **DECIDE** d'étudier ultérieurement les demandes qui lui seront transmises après le vote du budget primitif et attribuera des aides en fonction des crédits disponibles sur le compte 65748.

ARTICLE 8 : Questions diverses

Le spectacle de Noël 2011 sera assuré par la troupe Circo Senso.

Une proposition pour une représentation de trapèze à l'occasion de la kermesse des écoles est repoussée à l'année prochaine.

Notre demande de subvention dans le cadre de l'aménagement des conditions de travail suite à l'accident du travail de l'agent technique a abouti et nous allons percevoir une aide de 10 000.00 €